



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

AVRIL 2024 | VOLUME 36 | NUMÉRO 03

AS-TU ÇA? VEUX-TU ÇA?

ÉDITION SPÉCIALE JEUX DE SOCIÉTÉ ET JOUETS POUR ENFANTS



DÉTAILS P.13

7

OUVERTURE
D'EAU

10

CARTE DE PLAGE
ET VIGNETTE DE BATEAU

11

EMPLOIS
ÉTUDIANTS

12

CAFÉ-CONFÉRENCE
SPÉCIAL 75^e ANNIVERSAIRE

14-15

PROGRAMMATION
DES LOISIRS PRINTEMPS

Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!
DEPUIS 75 ANS

fossambault-sur-le-lac.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

**JACQUES POULIN**

Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com

**ROXANE BOUTET**

District #1
district1@fossambault.com

**MANON HUARD**

District #2
district2@fossambault.com

**MICHAEL TUPPERT**

District #3
district3@fossambault.com

**MYRIAM DEROY**

District #4
district4@fossambault.com
Mairesse suppléante 2024

**EMMANUELLE ROY**

District #5
district5@fossambault.com

**MARCEL GAUMOND**

District #6
district6@fossambault.com



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

AVRIL 2024 | VOLUME 36 | NUMÉRO 03

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} mai 2024

DATE DE TOMBÉE : 17 avril 2024

CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET IMPRESSION :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 200 copies

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphanie Langlois :

directrice générale adjointe et directrice du Service
des loisirs, culture et vie communautaire

Alexandre Bélanger :

secrétaire-réceptionniste

Jacques Arsenault :

directeur général, trésorier et greffier

Manon Huard :

conseillère municipale

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce
document dans le but d'alléger le texte.



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

9 AVRIL ET 14 MAI 2024

19 H

Les séances sont diffusées en direct en visioconférence
via le site Internet de la Ville. Il est également possible d'assister aux
séances dans le respect des mesures de la Santé publique en vigueur.



GRATUIT!

22 avril

Jour de la Terre 🌍



LE MOT DU MAIRE



Le printemps vient d'arriver et même avec quelques semaines d'avance. Nos acériculteurs sont déjà à l'œuvre pour nous récompenser d'un hiver doux marqué de faibles précipitations et de nombreux dégels, résultat combiné des dérèglements climatiques et d'El Niño. Nous devons apprendre à vivre avec ces nouvelles conditions et nous adapter. Nos patinoires extérieures de même que le sentier aménagé sur le lac par de vaillants bénévoles ont souffert de ces conditions, diminuant d'autant les possibilités d'activités extérieures pour la relâche scolaire.

Notre plan stratégique sera prochainement mis en ligne et nous pourrions poursuivre son suivi collectivement. Plusieurs petites actions sont en cours avec l'aide de partenaires. C'est ainsi qu'inspirés des propositions de l'APPELSJ nous avons adopté un code d'éthique et nous invitons tous les usagers du lac, que ce soit en embarcation à moteur ou non, les pêcheurs et tous les autres, à le signer et le respecter. Cet engagement envers le lac vise à le protéger des risques de contamination par les espèces exotiques envahissantes et les épisodes d'algues bleues ainsi qu'à s'assurer du respect des exigences en matière de nettoyage des embarcations. Nous y invitons également les utilisateurs à collaborer par l'usage des bonnes pratiques dont le respect de la végétation, des limites de vitesse, de la quiétude des résidents, de l'environnement et du savoir vivre ensemble en vous rappelant qu'en navigation de plaisance, la priorité est toujours de protéger les plus vulnérables (nageurs, planchistes, kayakistes, etc.). Cette première étape

devrait également être en vigueur tout autour du lac et nous travaillons en étroite collaboration avec nos voisins qui sont également sensibilisés à la pérennité de notre plan d'eau. Nous élaborerons par la suite un projet réglementaire venant donner encore plus de rigueur aux objectifs énoncés dans ce code. Compte tenu du contexte permettant la réglementation sur les cours d'eau et le règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, les citoyens seront consultés sur ce projet.

Un autre dossier occupe également notre agenda des prochains mois. Nous avons en main certains outils pouvant nous assurer de garantir à long terme la présence d'un service alimentaire à Fossambault. Ce dossier initié par les bénévoles du projet de coopérative alimentaire a été priorisé également dans le cadre de notre plan stratégique. Nous sommes à évaluer, avec les spécialistes de la fondation Rues principales, les différents scénarios permettant d'avancer dans le projet d'acquisition du dépanneur et de la valorisation du site afin que celui-ci se fasse à coût nul.

Malgré l'approche de l'été, nous ne pouvons confirmer ni la priorité des chantiers ni la période du début des travaux que nous espérons pour l'automne. Toujours à la recherche de subventions nous permettant de faire ces travaux en minimisant la pression fiscale, nous sommes en attente de réponses qui faute de nous parvenir par le budget du Québec adopté récemment pourrait nous parvenir du gouvernement fédéral par la voie

de la TECQ. Les rues Boilard et du Quai identifiées au PTI seront prioritaires.

Enfin, tel qu'annoncé précédemment, nous présenterons aux citoyens lors de séances d'information et de consultations l'ensemble des projets potentiels de développement faisant l'objet de demandes des promoteurs et d'analyses par le conseil et les professionnels requis pour en assurer une lecture rigoureuse. Nous échangerons également sur les enjeux auxquels nous sommes confrontés et les différentes options qui nous sont offertes en tout respect du plan stratégique récemment adopté. Nos indicateurs semblent démontrer un certain intérêt de la part des citoyens pour ces rencontres et nous pouvons déjà vous annoncer qu'outre les invitations que nous lancerons dans les prochaines semaines, les citoyens de Fossambault-sur-le-Lac seront invités à confirmer leur présence. Nous ferons autant de rencontres que nécessaire compte tenu de la capacité de la salle. Nos attentes sont élevées en regard du respect pour la diversité des opinions. Le dialogue qui a toujours prévalu dans notre milieu de vie nous permettra de prendre les meilleures décisions afin que nous puissions maintenir que la vie est belle à Fossambault, depuis 75 ans!

Le maire,

Jacques Poulin

 *Fossambault*
SUR-LE-LAC

FOSSAMBAULT
2050

www.fossambault-sur-le-lac.com

RÉSUMÉ DE LA SÉANCES DU CONSEIL

Linda Déchène, greffière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

Résolution 29-03-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024

Résolution 30-03-2024

Adoption des comptes à payer au 29 février 2024

Résolution 31-03-2024

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Résolution 32-03-2024

Adoption du Règlement numéro 12460-2024 décrétant un emprunt maximal de 452 853 \$ pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217

Résolution 33-03-2024

Adoption du Règlement numéro 12470-2024 concernant la création d'une réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Résolution 34-03-2024

Adoption du Règlement numéro 12480-2024 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

Avis de motion / Règlement numéro 12490-2024 abrogeant le Règlement 11992-2019 et modifiant le Règlement numéro 87-09-300 pourvoyant à permettre et à régir certaines dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement, dans le but de modifier le montant exigé pour une demande de dérogation mineure et de fixer un délai de validité

Résolution 35-03-2024

Adoption du projet de Règlement numéro 12490-2024 abrogeant le Règlement 11992-2019 et modifiant le Règlement numéro 87-09-300 pourvoyant à permettre et à régir certaines dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement, dans le but de modifier le montant exigé pour une demande de dérogation mineure et de fixer un délai de validité

Avis de motion / Règlement numéro 12500-2024, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF, 82-RF et 88-H et les conditions à l'installation d'un quai à emplacements limités

Résolution 36-03-2024

Adoption du premier projet de Règlement numéro 12500-2024, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF, 82-RF et 88-H et les conditions à l'installation d'un quai à emplacements limités

Avis de motion / Règlement numéro 12510-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 12070-2021, dans le but de modifier le délai de l'application des cessions pour fins d'établissement de parcs et de terrains de jeux et de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF et 82 RF

Résolution 37-03-2024

Adoption du projet de Règlement numéro 12510-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 12070-2021, dans le but de modifier le délai de l'application des cessions pour fins d'établissement de parcs et de terrains de jeux et de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF et 82 RF

Résolution 38-03-2024

Octroi de contrat / Conception en ventilation - électrique à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / RD Technologies

Résolution 39-03-2024

Octroi de contrat / Services en ingénierie structurale à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Union Structure

Résolution 40-03-2024

Octroi de contrat d'une durée de trois ans / Nettoyage printanier au balai mécanique des rues sur le territoire de la municipalité / Les Entreprises Trema inc.

Résolution 41-03-2024

Octroi de contrat / Réparation du bâtiment du poste de pompage du lac Saint-Joseph / Bâtiments Haut-Niveau inc.

Résolution 42-03-2024

Acquisition d'un camion Silverado 2500 - 2022 / Germain Chervrolet Buik GMC

Résolution 43-03-2024

Autorisation de signature / Contrat relatif à l'installation d'un camion-restaurant (Food truck) au 141, rue Gingras, pour la période estivale 2024 / Gestion JOT

Résolution 44-03-2024

Développement d'un pôle commercial dans le cœur villageois de Fossambault-sur-le-Lac / Proposition d'accompagnement / Rues principales

Résolution 45-03-2024

Adoption d'un code d'éthique pour les utilisateurs d'embarcations sur le lac Saint-Joseph

Résolution 46-03-2024

Délégation de compétences / Application des règlements municipaux et du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés / Délivrance de constats d'infraction

Résolution 47-03-2024

Modification au Règlement numéro 12440-2023 décrétant un emprunt maximal de 538 458 \$ pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

Résolution 48-03-2024

Révision du traitement / Secrétaire de direction et greffière adjointe

Résolution 49-03-2024

Nomination de monsieur Karl Martel au poste de chef d'équipe au Service des travaux publics

Résolution 50-03-2024

Nomination de monsieur Yves Larouche au poste de journalier-opérateur classe 2

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



UTILISATION DES POÊLES À BOIS

Comme plusieurs villes, le conseil municipal songe à instaurer à court ou moyen terme un règlement régissant l'utilisation des poêles à bois. Nous préférons, en premier lieu, sensibiliser la population à l'emploi de ceux-ci.

Si vous devez vous procurer un poêle à bois ou changer celui que vous possédez, nous vous demandons de vous assurer que ce dernier soit homologué. À partir du 1^{er} septembre 2026, les poêles à bois devront être homologués selon la norme CSAB415.1 ou EPA. Pour les appareils installés avant cette date, la certification CSAB415 est nécessaire. Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler toute matière qui n'est pas permise par le fabricant tels que nourriture, et déchets divers et de vous servir de votre installation que lorsque nécessaire.

RÉOUVERTURE DE CAMION-RESTAURANT (FOOD TRUCK)

Le camion-restaurant situé au 141, rue Gingras

ouvrira ses portes le 1^{er} juin. Cette année le contrat a été accordé à l'entreprise Gestion JOT. Vous pourrez donc déguster de bons smoothies, smoothies bowl, café organique, Macha, etc. Les détails concernant les heures d'ouverture seront publiés au cours du mois de mai.

FONDS POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS ET LES DISPOSITIONS DES BOUES

Nous avons récemment créé deux fonds (réserves) afin d'être en mesure de pourvoir à certaines dépenses. Ces fonds sont maintenant exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Tout d'abord, il s'agit du fonds pour les élections municipales. Cela consiste à mettre de l'argent chaque année dans ce fonds afin de pallier les dépenses des élections municipales qui ont lieu chaque quatre ans. L'autre fonds est plus important par la nature de la dépense qui y est reliée. Les boues des étangs aérés doivent être vidangées et disposées dans des endroits autorisés par les instances gouvernementales. Nous avons commandé une étude de la situation actuelle des étangs aérés, ce qui devrait nous donner une idée précise de la date prévue de vidange. Une vidange peut coûter entre 150 000 \$ et 200 000 \$, c'est pourquoi il est important de prévoir les montants afin d'éviter des impacts majeurs sur les budgets de fonctionnement.

NOMINATIONS

Nous sommes heureux de vous informer que nous avons procédé à la nomination de monsieur Karl Martel au poste de chef d'équipe. Monsieur Martel remplacera monsieur Patrick Langevin qui est maintenant directeur du Service des travaux publics. Monsieur Martel est dans notre organi-

sation depuis 17 ans et nul doute que ses connaissances de la voirie municipale lui permettront d'accomplir ses tâches avec succès. Monsieur Yves Larouche remplacera monsieur Martel au poste de journalier-opérateur. Monsieur Larouche possède une vaste expérience dans le domaine de la construction et il est certain qu'il saura mettre ses connaissances au profit de notre équipe.

Nous souhaitons à messieurs Martel et Larouche la meilleure des chances dans l'accomplissement de leurs fonctions et les assurons de notre complète collaboration.

SEMAINE DE RELÂCHE

J'ai reçu plusieurs commentaires positifs de parents de jeunes enfants suite aux activités organisées pendant la semaine de relâche, par le Service des loisirs, culture et vie communautaire. La température aidante, plusieurs enfants ont participé aux différents plateaux suggérés. J'aimerais donc remercier la directrice du Service, madame Stéphanie Langlois, ainsi que la coordonnatrice par intérim, madame Dominique Breton, pour leur grande implication dans ce succès. Un bon mot aussi pour les employés du Service des travaux publics pour leur appui.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Le directeur général,

Jacques Arsenault, CRHA



L'INFO·CITOYEN



L'INFO·CITOYEN



JOURNAL NUMÉRIQUE

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE

fossambault-sur-le-lac.com



SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Sébastien Joly, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Anabelle Grosjean, inspectrice en bâtiments et environnement

UN NOUVEAU TECHNICIEN SE JOINT À L'ÉQUIPE!

Chèr(e)s Fossambaugeois
et Fossambaugeois,

C'est avec un immense plaisir que je vous annonce mon entrée en fonction à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac comme technicien en urbanisme. Après 24 années passées dans l'armée, mais surtout dans la police, un nouveau défi s'offre à moi.

Arrivé dans la belle province il y a 3 ans et diplômé en protection et exploitation des territoires fauniques, j'ai à cœur le respect de notre faune et notre flore.

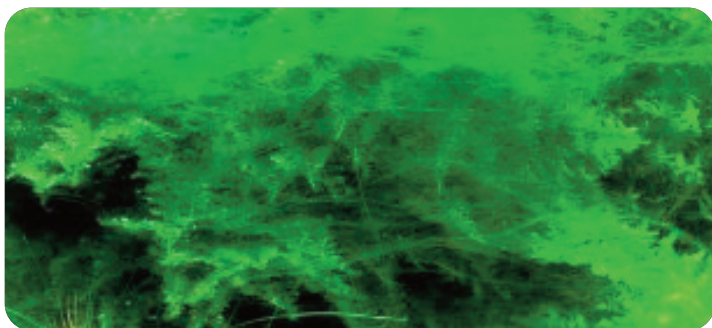
Quoi de plus honorable que d'être au service des citoyens afin d'œuvrer ensemble à préserver la beauté de la Ville, de ses lacs et de sa belle nature.

Nous aurons certainement le plaisir de nous rencontrer. Je ferai tout mon possible pour être à votre écoute et vous accompagner pour le mieux dans vos projets.

Je terminerai ces quelques lignes en remerciant monsieur le maire, Jacques Poulin, le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, ainsi que l'ensemble de mes collègues pour l'accueil chaleureux que j'ai reçu. Effectivement, La vie est belle à Fossambault-sur-le-Lac.

Jérôme Mortier

PRÉSENCE D'ALGUES FILAMENTEUSES DANS LE LAC



Après quelques signalements par des citoyens, nous avons constaté la présence d'algues filamenteuses dans différents secteurs du lac Saint-Joseph lors d'épisodes de radoucissement des températures.

Ces algues poussent selon des conditions spécifiques. En effet, les chercheurs ont pu établir au travers différentes études des corrélations entre la biomasse des algues et les différents facteurs environnementaux. Selon la littérature scientifique, le principal facteur responsable des variations de leur présence est la concentration de nutriments dans les eaux du lac.

Le phosphore joue un rôle prépondérant et l'abondance de l'azote a également un effet, mais elle se manifeste surtout dans les sections les moins profondes d'un lac. La température n'a donc pas d'influence en soi sur leur présence et serait un effet secondaire dans leur prolifération.



Au Québec, les floraisons de cyanobactéries surviennent l'été non pas parce qu'il fait particulièrement chaud, mais plutôt parce que c'est le moment de l'année où les apports en nutriments provenant du ruissellement naturel, des sédiments aquatiques et des activités humaines sont les plus importants.

Par conséquent, le développement d'algues filamenteuses dans le lac Saint-Joseph nous indique donc qu'il y a un apport en nutriment pouvant provenir de différentes sources telles que le ruissellement d'eau provenant d'un terrain où il y a eu des engrais, des déjections animales, de la décomposition de matière organique, une installation septique défectueuse, etc.

Il est donc important de contrôler les sources des nutriments et leur concentration dans le lac si nous voulons diminuer les problèmes de floraison et de surabondance des algues. Ainsi, de bonnes pratiques doivent être appliquées par les riverains, par exemple ne pas utiliser des fertilisants, des herbicides et des pesticides dans la bande de protection riveraine, comme interdit dans les règlements assurant le contrôle des pesticides et des fertilisants sur le territoire, ou encore revégétaliser les rives avec des végétaux indigènes avec un mélange de 3 strates de végétation (herbacée, arbustes et arbres) et effectuer les entretiens requis de son installation septique.

Finalement, chaque geste des citoyens contribue à conserver une bonne qualité d'eau du lac Saint-Joseph permettant ainsi à chacun de profiter pleinement des activités de baignade et de la beauté des lieux.

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION?

Contactez-nous afin de savoir si votre projet nécessite l'obtention d'une autorisation municipale au préalable au 418 875-3133 poste 245 ou, par courriel, à l'adresse urbanisme@fossambault.com.

CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

DATE DE TOMBÉE	RÉUNION DU CCU (jeudi)	RÉUNION DU CONSEIL (mardi)
23 avril	2 mai	14 mai
21 mai	30 mai	11 juin
18 juin	27 juin	9 juillet
23 juillet	1 ^{er} août	13 août
20 août	29 août	10 septembre
17 septembre	26 septembre	8 octobre

Nous vous invitons à consulter le Règlement sur le fonctionnement du CCU sous l'onglet « Règlements municipaux/Règlement d'urbanisme » pour en connaître davantage.

OUVERTURE DES VALVES D'ENTRÉE DE SERVICE (OUVERTURE D'EAU) POUR LES RÉSIDENCES D'ÉTÉ

La période d'ouverture des valves d'entrée de service (ouverture d'eau) s'effectuera comme à l'habitude, **tous les jeudis (entre 7 h 30 et 16 h) ainsi que les vendredis (entre 7 h 30 et midi), et ce, du 25 avril au 21 juin 2024 inclusivement**. Le coût de cette intervention est de 50 \$ et se fait exclusivement sur rendez-vous. Vous devrez donc contacter la secrétaire-réceptionniste du Service des travaux publics au 418 875-3133, poste 236, et ce, au minimum 48 heures à l'avance. Un rendez-vous vous sera alors attribué en fonction des plages horaires disponibles lors de votre appel.

Il est à noter que ces dernières sont attribuées selon l'ordre d'arrivée des appels. Il est donc de votre responsabilité de prendre rendez-vous le plus tôt possible afin d'obtenir une date et une plage horaire qui vous conviennent.

La présence du propriétaire ou d'une personne mandatée par ce dernier est obligatoire lors de l'ouverture. Si vous ou votre représentant ne pouvez pas être présents lors de l'intervention, vous devrez avoir préalablement rempli le formulaire de décharge de responsabilité, sans quoi vous devrez reprendre un nouveau rendez-vous.

La valve d'entrée de service doit être bien visible et dégagée afin de faciliter le travail de notre personnel sans quoi des frais supplémentaires de 90 \$ pourraient vous être exigés.

Prenez note que la réglementation municipale (Règlement 11991-2019, art. 2.10) interdit de manipuler, de déplacer, d'enlever, d'ouvrir et de fermer un regard, un grillage, une borne-fontaine, un puisard, une entrée d'eau et sa vanne ou une balise d'identification **sous peine d'amende entre 750 \$ et 1500 \$, en plus des frais et des coûts de remise en état**.

NETTOYAGE DES BRANCHES SUR VOTRE TERRAIN

Aux premiers signes du printemps, l'envie de faire le nettoyage se fait fortement sentir, mais les accumulations importantes de neige mouillante ont brisé des branches.

Pour en disposer, elles doivent être attachées et coupées en longueur d'environ quatre (4) pieds. Elles peuvent être placées dans le bac brun (matières organiques), être ramassées lors de la collecte des feuilles le 6 mai ou des encombrants le 22 juillet.

Il est interdit de jeter les branches dans les fossés, les rues, les parcs et sur les terrains vacants. Il est également interdit de faire brûler les branches sans avoir obtenu un permis du Service d'incendie de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (pompiers).

La direction du Service des travaux publics tient à vous informer que les employés de la Ville n'ont pas à ramasser les branches qui sont sur votre propriété ni le sable. La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) s'occupe de ramasser seulement les branches lors de la collecte.

Vous pouvez aussi apporter vos branches ou votre sable à l'Écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au 150, rue Clément-Paquet. Pour information et commentaire : laregieverte.ca ou 1 866 760-2714.

PRINTEMPS PRÉCOCE À PRÉVOIR

Les cas d'infiltration d'eau au printemps sont très fréquents dus aux fortes précipitations de pluies printanières et de la fonte des neiges. Malheureusement, certains citoyens pourraient avoir de mauvaises surprises à l'intérieur de leurs résidences.

Si votre propriété a été construite dans un secteur où le niveau de la nappe phréatique est très élevé, ce qui est très fréquent sur l'ensemble de notre territoire, et que vos installations de drainage n'ont pas été conçues en conséquence, cela pourrait causer de sérieux dommages à votre résidence.

Plusieurs solutions de drainage et de pompage sont disponibles sur le marché. C'est pourquoi nous vous recommandons fortement de faire appel à des professionnels afin de valider la performance et la pertinence de vos équipements.

Il est important de garder à l'esprit que tout branchement de système de drainage ou de pompage au réseau d'égout sanitaire est strictement interdit et est passible d'amende.

* Un guide d'installation d'une fosse avec pompe d'évacuation est disponible sur notre site internet.

NETTOYAGE PRINTANIER

Au printemps, le Service des travaux publics effectue le balayage et le nettoyage des rues, de la piste multifonctionnelle et des stationnements avec un balai mécanique (camion de nettoyage). L'opération se fait de la mi-avril à la mi-juin, selon les conditions météorologiques, et permet de récupérer les déchets et le sable étendus durant l'hiver afin d'assurer la propreté et la sécurité des voies publiques.

LA SAISON DES NIDS-DE-POULE

Le printemps est propice à la formation de nids-de-poule sur nos routes. Les périodes fréquentes de gel et de dégel multiplient l'apparition de ceux-ci. Le Service des travaux publics effectue régulièrement des travaux de colmatage sur les voies publiques de la ville afin de les garder en bon état. Nous demandons la collaboration des citoyens pour nous signaler la présence de nids-de-poule afin d'être en mesure de les réparer dans les meilleurs délais, vous pouvez nous rejoindre au 418 875-3133, poste 236.

Nous tenons à vous informer qu'une section de la rue Gingras, soit entre la rue de la Montagne et la rue de l'Anse-Bellevue, appartient au ministère des Transports et de la Mobilité durable, et qu'il est de leur responsabilité de l'entretenir.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Nous vous rappelons que de mai à la mi-juin, nous effectuerons le rinçage annuel du réseau d'aqueduc, et ce, du lundi au mercredi. Nous procéderons par secteur comme à l'habitude. Pour toute autre information supplémentaire, veuillez consulter les babillards des abris postaux, les afficheurs électroniques ainsi que le site Internet de la Ville.



Branchez sans danger !

Une mauvaise utilisation des appareils électriques et un manque d'entretien de vos installations peuvent causer un incendie. Prévenez les risques en suivant ces conseils.

- Utilisez la rallonge électrique de façon occasionnelle, pour de courtes périodes. Pour une utilisation permanente ou pour une longue période, faites effectuer des travaux d'électricité par un maître électricien.
- Ne dénudez jamais les fils électriques.
- Ne camouflez jamais une rallonge sous un tapis.
- Si vous remarquez des baisses de courant ou si vous percevez une odeur inhabituelle, faites vérifier vos installations électriques par un maître électricien.
- Ne jamais modifier un appareil ou un équipement électrique.
- N'utilisez jamais un appareil ou une rallonge dont le cordon d'alimentation est endommagé, craquelé ou qui dégage une chaleur excessive.
- Ne fixez pas un fil électrique ou une rallonge avec des clous ou toute autre fixation inadéquate. Utilisez des attaches conçues à cette fin.
- Remplacez les couvercles protecteurs des boîtes de jonction, des prises électriques et des commutateurs dès qu'ils sont endommagés.

Le saviez-vous?

Selon la Loi sur les maîtres électriciens et la Loi sur le bâtiment, **seul un maître électricien peut effectuer des travaux d'installation électrique chez vous.**

Panneau électrique

Laissez toujours en place le couvercle protecteur du panneau électrique pour éviter les risques d'électrisation et empêcher la poussière et l'humidité d'endommager les contacts électriques.

Si votre panneau électrique dégage une chaleur anormale, contactez un électricien.

Il est très important de garder un dégagement 1 mètre devant le panneau électrique en tout temps.

Si vous déménagez, faites inspecter le panneau électrique de votre nouveau logis par un maître électricien.



Le saviez-vous?

Le tiers des causes connues des incendies relèvent de l'installation mécanique ou électrique. Les incendies peuvent être dus à l'usure, à une mauvaise utilisation ou à la non-conformité de l'installation.





Éric Caire

Député de La Peltre
Ministre de la Cybersécurité et du Numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement



418 877-5260

Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca



MARTIN PAGEAU
Arpenteur-géomètre
m.pageau@dltarpeur.com

T: 418-684-0005 POSTE 2227
650, GRAHAM-BELL
BUREAU 101
QUÉBEC (QC) G1N 4H5

ARPENTAGE FONCIER
ARPENTAGE DE CONSTRUCTION
DRONE / SCANNEUR 3D

DLTARPENTEUR.COM



*Votre notaire,
un partenaire
de confiance!*

Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net



BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.
Téléphone : 418 875-1671

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
www.boilardrenaud.com



avocats@tremblaybois.ca

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3

418-658-9966
tremblaybois.ca



MAXIME VARIN
arpenteur-géomètre

C 581 999-3030
m.varin@arpentagemv.ca

arpentagemv.ca
B 418 623-9588

5260, 3e Avenue Ouest, suite 120
Québec (QC) G1H 6G7



Mini-excavation

Ébénisterie

Rénovation

Membre APCHC

Martin Verville

418-473-1536

GESTIONM.VERVILLE@GMAIL.COM



Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com



VIGNETTE DE BATEAU 2024

VIGNETTE DE BATEAU • CODE D'ÉTHIQUE

La Ville de Fossambault-sur-le-Lac a établi une entente avec le Domaine de la Rivière-aux-Pins pour l'utilisation de leur rampe de mise à l'eau. Cette entente permet, aux détenteurs d'une vignette d'embarcation émise par la Ville, la mise à l'eau de leur embarcation. Pour bénéficier de cet accès, vous devez être résident de la municipalité ET être le propriétaire de l'embarcation visée puis posséder une vignette d'embarcation émise par la Ville.

La vignette d'embarcation est valide pour 1 an. Pour vous procurer votre vignette d'embarcation, vous devez compléter un formulaire d'identification de l'embarcation et joindre votre Permis d'identification d'embarcation de plaisance délivré par Transports Canada.

La vignette est non transférable (autant au niveau de la personne détentrice que de l'embarcation elle-même) et doit être apposée au côté tribord avant de l'embarcation, au-dessus de la ligne de flottaison. Le détenteur d'une vignette qui, après avoir vendu son embarcation, s'en rachète une autre au cours de la période devra payer seulement les frais administratifs pour obtenir une nouvelle vignette.

Information : info@fossambault.com ou 418 875-3133

NOUVEAU : En collaboration avec APPELSJ, un Code d'éthique a été réalisé pour protéger la qualité de l'eau et de ses bandes riveraines et pour favoriser la coexistence harmonieuse de ses usagers. Ce code s'adresse aux usagers du lac. Une copie sera remise au moment de l'achat de la vignette de bateau et une signature sera exigée afin de respecter les engagements décrits dans le code d'éthique.

IMPORTANT • BOUÉE PRIVÉE SUR LE LAC

Outres les locataires de la Marina-à-Tangons située en face de la plage municipale (rue du Quai / des Dériveurs), les citoyens ayant une bouée privée devront préalablement obtenir un Permis d'occupation (droit d'ancrage) autorisé et émis par le domaine hydrique de l'État afin de pouvoir obtenir une vignette d'embarcation émise par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Aucune bouée ne peut être installée sur le lac sans l'obtention de ce permis. Vous pouvez consulter le site de Gestion du domaine hydrique de l'État via le site Web du gouvernement www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau/gestion-domaine-hydrique-etat/octroi-droit-occupation/permis-occupation. Il est également possible de communiquer directement avec le domaine hydrique en composant le 418 521-3818 poste 7500.

Pour les personnes concernées, nous vous recommandons de faire les démarches nécessaires dans les meilleurs délais afin d'éviter tout retard dans l'obtention de votre vignette.



CARTE D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE SAISON 2024

La carte de plage est obligatoire à chacune de vos visites. Le coût pour la carte d'accès est de 65 \$ plus les taxes applicables. Chaque propriétaire a droit à une seule carte. Trois modes de paiement s'offrent à vous, soit l'argent comptant, le paiement par carte de débit et les chèques. Le paiement par carte de crédit n'est pas accepté. La revente des cartes est strictement interdite.

La carte de plage sera en vente à partir du mois de mai seulement. Vous pourrez vous la procurer sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

LUNDI, MARDI, JEUDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

MERCREDI : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h

Prendre note que, exceptionnellement, l'hôtel de ville sera ouvert deux samedis pour la vente des cartes d'accès à la plage exclusivement, soit :

Samedi 25 mai : 8 h 30 à 16 h

Samedi 8 juin : 8 h 30 à 16 h

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, vous devez mandater une personne et lui remettre une procuration afin qu'elle puisse acheter la carte en votre nom. Cette procuration devra être signée par le propriétaire de l'immeuble et contenir les éléments suivants : le nom de la personne que vous autorisez à signer à votre place et vos coordonnées (nom, adresse permanente, adresse à Fossambault-sur-le-Lac et votre numéro de téléphone).



OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR AU PARC FERNAND-LUCCHESI POSTE ÉTUDIANT DE MAI À SEPTEMBRE

Relevant du Service des loisirs, culture et vie communautaire, les animateurs du parc sportif devront animer les lieux et veiller au respect de l'ordre et du bien public. De manière générale, ils devront assurer les fonctions suivantes :

Principales tâches et responsabilités :

- Procède à l'ouverture et la fermeture du site;
- Assure la surveillance des différents plateaux;
- Assure la gestion des horaires des différents plateaux (carte de membre pour le tennis, réservation de plateaux, etc.);
- Accueille, dirige et informe ou fournit le matériel requis aux utilisateurs des différentes activités;
- Planifie les activités en collaboration avec les jeunes qui fréquentent le parc;
- Effectue certaines tâches d'entretien pour maintenir les lieux en état de propreté;
- Fait respecter les règlements municipaux en vigueur au parc sportif.

Profil recherché :

- Posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou être en voie de l'avoir complété;
- Détenir une expérience de travail avec le public;
- Être disponible à temps plein (30 h / semaine) du 23 juin à la mi-août. À temps partiel (environ 15 h / semaine) en début de saison (mi-mai / juin) et en fin de saison (fin août / septembre);
- Détenir une expérience en surveillance de plateaux serait un atout;
- Détenir une formation en secourisme serait un atout;
- Être responsable, assidu et ponctuel.

Conditions d'emploi :

- Le salaire est de 16 \$ / heure;
- Horaire variable (jour, soir, fin de semaine).

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae par courriel, d'ici le jeudi 25 avril à 16 h à l'adresse suivante :

Ville de Fossambault-sur-le-Lac
slanglois@fossambault.com

NOTE : L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.



FOSSAMBAULT, UNE HISTOIRE À RACONTER...

Conférencière invitée : Madame Dorothée Boilard

Mardi 7 mai à 14 h – Centre communautaire Desjardins

PRÉPAREZ VOS ANECDOTES!

Confirmer votre présence auprès de Dominique Breton par courriel à dbreton@fossambault.com ou par téléphone au **418 875-3133 poste 247**



LES FESTIVITÉS DU 75^e ANNIVERSAIRE

C'est en 2024 que la Ville soulignera ses 75 ans d'histoire. Pour ce faire, nous souhaitons organiser plusieurs activités qui se dérouleront principalement durant la période estivale. Un comité des Fêtes du 75^e a été mis sur pied. Vous aimeriez vous impliquer au sein du comité organisateur? Alors communiquez avec le Service des loisirs pour discuter de vos intérêts et de votre implication.

Service des loisirs, culture et vie communautaire
418 875-3133 poste 240

AS-TU ÇA? VEUX-TU ÇA?

ÉDITION SPÉCIALE JEUX DE SOCIÉTÉ ET JOUETS POUR ENFANTS



Dimanche 21 avril 2024
10 h à 12 h

Centre communautaire Desjardins
(145, rue Gingras)

Dans le cadre du Jour de la Terre, la Ville organise une journée AS-TU ÇA? VEUX-TU ÇA ?
Édition spéciale enfant. L'objectif est d'offrir un espace de dons et de troc entre les citoyens.
Une belle occasion d'initier la revalorisation des objets!

*Assurez-vous que le jeu comprend toutes les pièces. Apporte 1 à 5 jeux ou jouets et viens faire du troc!
Une belle occasion de donner une seconde vie aux jeux et en découvrir de nouveaux
Venez tester quelques jeux sur place!*

GRATUIT

Information :

slanglois@fossambault.com • 418 875-3133 poste 240



PROGRAMMATION DES LOISIRS PRINTEMPS

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET À LA SECTION

Loisirs/Programmation et inscription

pour connaître la liste des cours et des activités offertes

INSCRIPTION 27 MARS AU 15 AVRIL 2024

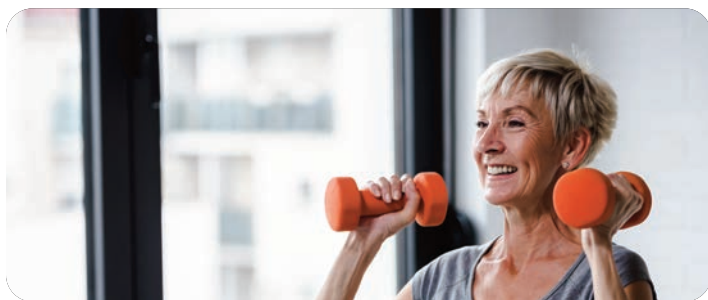
www.fossambault-sur-le-lac.com

INFORMATION

418 875-3133 poste 247

DÉBUT DE LA SESSION

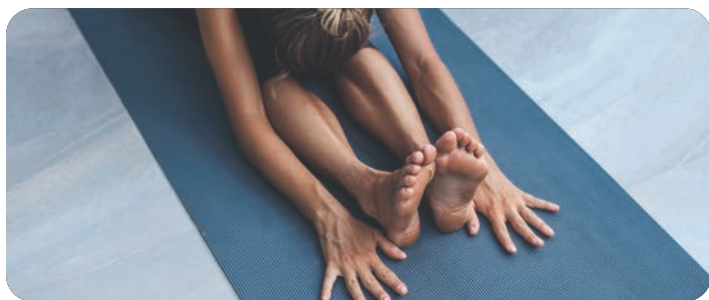
22 avril 2024



BODY SCULPT ET STRETCHING

Une gymnastique sans esprit de compétition. Efficace pour soulager les maux de dos, les douleurs musculaires et articulaires, favoriser la détente, le sommeil et l'amélioration de la respiration. La partie body sculpt est composé d'exercices de gainage spécifiques qui vous permettront en douceur de travailler votre silhouette, votre résistance et votre endurance.

Professeur : Arnaud Dumont
Clientèle : tous niveaux – 12 ans et plus
Date : 22 avril au 27 mai
Horaire : lundi, 9 h 30 à 10 h 30
Endroit : Centre communautaire Desjardins
Coût : 80 \$
Min./Max. : 6 participants / 20 participants
Matériels requis : tapis de sol (prêt disponible) et bouteille d'eau



YOGA 50 ANS ET +

Ce cours de yoga selon l'approche viniyoga va vous permettre d'augmenter la souplesse et la force de votre corps. Il améliore la capacité respiratoire, la relaxation et favorise la méditation. Chacune des postures s'adapte aux besoins de la personne dans une atmosphère joviale et détendue.

Professeur : Joane Plamondon
Clientèle : tous niveaux
Date : 23 avril au 28 mai
Horaire : mardi, 11 h à 12 h
Endroit : Centre communautaire Desjardins
Coût : 70 \$
Min./Max. : 6 participants / 15 participants
Matériels requis : tapis de sol (prêt disponible) et bouteille d'eau

VOLLEYBALL INTÉRIEUR

Clientèle : 16 ans et plus
Date : 30 avril au 21 mai
Horaire : mardi, 20 h à 21 h 30
Endroit : gymnase de l'école Saint-Denys-Garneau
Coût : 20 \$
Min./Max. : 8 participants / 14 participants

Clientèle : 16 ans et plus
Date : 16 mai au 6 juin
Horaire : jeudi, 20 h à 21 h 30
Endroit : gymnase de l'école Saint-Denys-Garneau
Coût : 20 \$
Min./Max. : 8 participants / 14 participants

HOCKEY COSOM

Clientèle : 16 ans et plus
Date : 6 au 27 mai
Horaire : lundi, 20 h à 21 h 30
Endroit : gymnase de l'école Saint-Denys-Garneau
Coût : 20 \$
Min./Max. : 8 participants / 14 participants

Clientèle : 16 ans et plus
Date : 1^{er} au 22 mai
Horaire : mercredi, 20 h à 21 h 30
Endroit : gymnase de l'école Saint-Denys-Garneau
Coût : 20 \$
Min./Max. : 8 participants / 14 participants



Prendre note que l'École Saint-Denys-Garneau a priorité sur l'utilisation du gymnase. Exceptionnellement, il est possible que votre activité soit annulé pour certains soirs. Le cas échéant, vous serez avisés par courriel au moins 24 h avant votre activité.

PROGRAMMATION DES LOISIRS PRINTEMPS



CARDIO BOXE

Toutes les raisons sont bonnes pour vous inscrire au cours de cardio boxe. Vous y développerez une forme physique à travers l'amusement, l'apprentissage et la socialisation. Vous y renforcerez vos qualités d'endurance musculaire/cardiovasculaire, d'agilité, coordination, rythme et vitesse de réaction. Vous apprendrez les techniques de boxe qui augmenteront votre confiance et votre capacité d'autodéfense.

Professeur :	Vincent Belcourt
Clientèle :	tous niveaux • 12 ans et plus
Endroit :	Centre communautaire Desjardins
Coût :	80 \$
Min./Max. :	6 participants / 12 participants
Matériels requis :	bouteille d'eau et tapis de yoga (prêt possible)
Matériel fournis :	gants de boxe et mitaine d'entraîneurs (vous pouvez apporter les vôtres si vous en avez)
Date :	22 avril au 27 mai
Horaire :	lundi 19 h à 20 h



DANSE EN LIGNE COUNTRY-POP

Quel que soit votre âge, homme ou femme, vous souhaitez apprendre la danse en ligne? MP Danse vous offre la possibilité d'apprendre la danse Country-Pop dans une ambiance dynamique sur des airs new country et populaires joués à la radio, tout en améliorant votre santé et votre mémoire. Manon Poitras est une enseignante reconnue dans le milieu pour ses compétences, son dynamisme et son entrain communicatif. Elle vous fera découvrir sa grande passion la danse.

Cours débutant (Niveau 1-2) : Idéal pour ceux qui dansent pour la première fois. Danse de base, beaucoup d'explications. Peut aussi servir de révision pour ceux qui ont déjà suivi des cours débutants.

Professeur :	Manon Poitras
Date :	24 avril au 29 mai
Horaire :	mercredi, 18 h 45 à 19 h 45
Endroit :	Centre communautaire Desjardins
Coût :	80 \$
Min.:	10 participants

Cours débutant-Intermédiaire (Niveau 3) : Idéal pour ceux qui ont déjà dansé ou complété une session de base (country ou danse sociale) et qui voudraient apprendre de nouvelles danses. Le rythme est un peu plus rapide et les enchaînements un peu plus complexes.

Date :	24 avril au 29 mai
Horaire :	mercredi, 20 h à 21 h
Endroit :	Centre communautaire Desjardins
Coût :	80 \$
Min.:	10 participants

CHRONIQUE HISTORIQUE

LA VIE EST BELLE DEPUIS 75 ANS

Lake View House

FOSSAMBAULT

75
ANS

UNE HISTOIRE DE BOIS ET DE VAPEUR

Suite à la nouvelle Loi sur les chemins de fer adoptée en 1869, Québec accorde une subvention pour la construction non pas d'une voie ferrée, mais d'un chemin à lisse de bois, une innovation qui serait originaire de Suède et du Danemark. C'est ainsi que la compagnie Quebec and Gosford Wooden Railways voit le jour et entame la construction d'une ligne reliant Saint-Sauveur (Québec) au lac de l'Île, en passant par Loretteville. Le convoi inaugural avance à 30 miles à l'heure sur cet étrange chemin cahoteux. La petite locomotive tire les wagons dans lesquels les dignitaires prennent place ce 26 novembre 1871. Le train qui transportera par la suite estivants, piqueuniques et bois de chauffage, sera en fonction jusqu'à ce que les actionnaires de la compagnie résilient le contrat de Jérôme B. Hulbert, locateur pour trois ans du chemin à lisse de bois et initiateur du projet dans la région. Des soucis financiers en plus de l'état de dégradation de la voie par la pluie et le gel, poussent les actionnaires à mettre la clef sous la porte en 1874. C'est la compagnie Quebec and Lake St-John qui prend le relais et construit son propre chemin de fer ayant une station à Duchesnay, puis plus tard, un tronçon qui permettra au train de reculer jusqu'à l'Hôtel du lac St-Joseph, construit non loin de là, à l'été 1905. Des hommes d'affaires dont le sénateurs Jules Tessier et James Guthrie Scott de la compagnie de chemin de fer, fondent donc « The Lake St. Joseph Hotel company » et achètent des terrains bordant le lac, jusqu'à la station Duchesnay, dans le but de construire l'hôtel. Dans l'intervalle, deux petits vapeurs font la navette sur le lac : le Ida, puis le Ruth. L'hôtel de trois étages, imaginé par l'architecte René LeMay et qui a un accès direct au lac, comprend : une salle de bal, une salle à manger de 300 places, 90 chambres et une rotonde. Sur une publicité datant du mois d'août 1906, il est dit qu'un « yacht de plaisance et un bateau à vapeur feront des voyages autour du lac, et traverseront régulièrement entre le nouvel hôtel et l'hôtel White [...]. Terrains de golf, lawn tennis et canotage. Grève magnifique pour bains. »

Après avoir connu ses heures de gloire au début du XXe siècle, quelques faillites et propriétaires, l'hôtel part rapidement en fumée le mardi 2 juillet 1928 vers 16 h 30. Il se situait à l'emplacement de l'actuel Domaine Fossambault.

Non loin de là, se trouvait également l'hôtel White qui porta aussi le nom d'Hôtel Lake View House, dont il est fait mention dès la fin du XIXe siècle sur les publicités du chemin de fer. Nous reparlerons plus en détail de cet hôtel, dans l'édition de « L'Entre-Guillemets » du mois de mai.



Hôtel du lac Saint-Joseph, entre 1920 et 1928

INCONTOURNABLES EXCURSIONS FERROVIAIRES



Gare du train de Duchesnay, N. Tessier, 1942



René Biron sur le débarcadère du train à la plage publique

À l'été 1886, dans l'édition quotidienne du journal LA JUSTICE, on peut lire un article promotionnel annonçant des excursions en train en partance de Québec pour le lac St-Joseph. On y mentionne :

« CHEMIN DE FER

QUÉBEC et LAC ST. JEAN

Le et après JEUDI, le 10 JUIN 1886, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches :

ALLANT AU NORD

[...] 10.00 a.m. Train d'Excursion pour le lac St-Joseph, Mardi et Jeudi, arrivant à 2.30 p.m. [...]

ALLANT AU SUD

[...] Le vapeur « IDA » fera le trajet sur le lac St-Joseph pour rencontrer les trains comme suit : Laissera le « Lake View House » 7.10 a.m., 3.30 p.m., laissera le quai de la station 8.45 a.m., 11.15 a.m. (Mardi et Jeudi) 2.45 p.m. (Samedi) 6.45 p.m. Prix 15 cts, retour 25 cents, le tour du lac 25 cents, billet mensuel \$3.00.

J.G SCOTT

Secrétaire et Gérant.

8 juin 1886. »

Le coût du billet d'excursion de Québec au Lac Saint-Joseph incluant le retour est de 50 cents chacun. (À titre indicatif et pour comparaison, le salaire

quotidien moyen d'un ouvrier en 1886 vari de 1,00 \$ à 2,00 \$ en 1886). On peut retenir des sièges et se procurer des billets de passage chez R. M. STOCKING, vis-à-vis de l'hôtel St-Louis à Québec.

Grâce au chemin de fer, les abords du lac St-Joseph qui deviendront plus tard Fossambault-sur-le-Lac, sont une destination prisée à partir de la fin du XIXe siècle. Plusieurs clubs, associations et organisations en font leur lieu de rassemblement de prédilection pour différentes activités estivales et autres pique-niques annuels. Et à preuve, une excursion en train au lac St-Joseph figure parmi les activités proposées dans la programmation de l'Exposition de Québec du samedi 10 septembre 1887. Le journaliste et essayiste québécois Arthur Buies relate le développement du lieu dans son ouvrage intitulé « Le chemin de fer du Lac Saint-Jean » paru en 1895 :

« Cet endroit était absolument désert avant le passage du chemin de fer [...]. Ajoutons un service régulier de bateaux-à-vapeur, expressément pour les touristes, et de ravissantes habitations, dissimulées dans les bosquets touffus qui bordent la rive et qui donnent, durant la belle saison, l'ombrage, la fraîcheur et le repos aux élégantes citadines fatiguées d'éblouir. Le Lac Saint-Joseph est aujourd'hui l'un des endroits les plus connus et les mieux fréquentés de toutes les stations de villégiature. Il est de plus en plus populaire et augmente rapidement tous les ans. C'était jadis une entreprise assez sérieuse à envisager que d'aller pêcher la truite au lac Saint-Joseph, et l'on en parlait comme d'une expédition lointaine qui pouvait permettre une foule de récits à moitié fabuleux, mais toujours piquants, comme savent en faire les grands "sportsmen". »

Sources et documentation :

- CHAPUIS, Thomas (1892, 28 sept.), Le Courrier du Canada (Québec), p. 5
- LANDRIEU, R. (1906, 25 août.), La Vigie (Québec), Hôtel Lac St-Joseph, p. 4
- BELLEY, L.-G. (1928, 26 mars.), Le Soleil (Québec), Avis public, L'Hôtel du Lac St-Joseph
- BOILARD GARNEAU Dorothée, Les charmes de Fossambault-sur-le-Lac, Éd. L'Ardoise, 1995

• BUIES Arthur, Fossambault, Québec, 1946

• POTVIN Damase, Le chemin de fer du Lac Saint-Jean, Léger Brousseau, imprimeur-éditeur, 1895

• SAUCIER-LEMAY J. & RACINE D. (1990), Villégiature aux portes de Québec : l'Hôtel du lac St-Joseph, Cap-aux-diamants, 5 (4), 53 - 56

• Fond d'archives de Ville de Fossambault-sur-le-Lac, sources et origines inconnues.

RETOUR SUR LA SEMAINE DE RELÂCHE 2024

Durant la semaine de relâche qui a eu lieu du 4 au 8 mars derniers, de nombreuses familles ont pu bénéficier des activités proposées par Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Nous tenons à remercier chaque participant, grâce à qui ce congé a su prendre des airs de fête! Voici un petit résumé de cette joyeuse semaine.

PÊCHE SUR GLACE

La température à la hausse du weekend précédant la journée de pêche, n'a pas empêché une vingtaine de familles de Fossambault-sur-le-Lac de profiter pleinement de cette activité prisée. Plusieurs chanceux ont pu remonter sur la glace de belles prises frétilantes. La bonne humeur était au rendez-vous sur le lac et ce, dès l'accueil, grâce aux membres bénévoles de l'Association Catshalac, précieux collaborateurs de la pêche sur glace du 4 mars dernier.

BUBBLE FOOT, JEUX D'ADRESSE ET D'ARCADE

Le lendemain, c'était une activité énergique qui attendait une cinquantaine de jeunes et quelques adultes aventureux. Impossible de ne pas éclater de rire en enfilant une grosse bulle de plastique transparente et protectrice, dont seulement les pieds des participants dépassaient. Une lutte comique pouvait alors débiter entre les concurrents, qui se retrouvaient projetés dans tous les sens telles des autos tamponneuses, tantôt roulant sur le côté, tantôt roulant tête en bas! Le hall du Centre communautaire faisait office d'aire de jeux d'adresse et d'arcade où les plus jeunes jusqu'aux adultes, pouvaient tester un tout autre type d'habileté.

BINGO FAMILIAL

Le mercredi après-midi faisait place au bingo familial de la semaine de relâche, une activité courue et appréciée depuis ses débuts, il y a quelques années. Le bingo est toujours chaleureusement animé par la conseillère municipale, madame Emmanuelle Roy. C'est plus d'une cinquantaine d'enfants qui prenaient place dans la salle Jean-Laliberté en compagnie de parents ou de grands-parents. Vingt-cinq jeux et jouets attendaient les jeunes gagnants, en guise de prix. De plus, des collations et friandises étaient offertes gracieusement par IGA des Sources Ste-Catherine, à tous les participants. Du plaisir à profusion, souligné par les « bingo! » retentissants!

ÉDUCAZOO

La semaine de relâche s'est terminée sur une note exotique grâce à l'activité animée par Éducazoo. Dragons, lézards, furets et autres petits animaux ont permis d'en apprendre un peu plus sur le règne animal et l'importance de le protéger. Les animateurs ont su apporter un éclairage nouveau et positif sur le rapport que nous entretenons avec certains animaux méconnus et dont la mauvaise réputation injustifiée, n'est malheureusement pas toujours très enviable. À preuve, ce sympathique serpent des blés qui s'est prêté au jeu de s'enrouler gentiment autour des épaules de plusieurs participants!





Nous tenons à remercier nos partenaires qui ont permis d'offrir de belles activités gratuites pour tous durant la relâche.





**BILLETS EN VENTE EXCLUSIVE
POUR LES CITOYENS DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

Samedi 6 juillet • 20 h

Scène extérieure

62\$ Frais de services
et taxes en sus

Dans le cadre des festivités entourant son 75^e anniversaire, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est heureuse de s'associer à la Corporation de La Chapelle du Lac comme « présentateur officiel » du spectacle de Marjo. Afin de garantir une place à nos citoyens, et ce, beau temps mauvais temps, 150 billets ont été réservés exclusivement pour les citoyens de Fossambault-sur-le-Lac.

Les billets seront en vente à la réception de l'hôtel de ville à partir du 4 mars (maximum de 4 billets par personne). Vous pouvez vous présenter sur les heures d'ouverture habituelles.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter Stéphanie Langlois par téléphone au 418 875-3133 poste 240 ou par écrit à slanglois@fossambault.com



Spectacle présenté sur une scène extérieure.
Prévoyez chaises et couverture pour profiter confortablement du spectacle

418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

f /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac



NOUVEAUTÉ!

DEVEZ-AM
DE LA CHAPPELLE!

25\$ /ANNÉE



25\$



Pour seulement 25 \$ par année, devenez « Amis de La Chapelle du Lac » et profitez de nos préventes exclusives de 24 à 48 h, de promotions ponctuelles et d'une foule de rabais auprès de nos partenaires.

Pour devenir membre et découvrir ce que vous offre la Carte Privilege de « Les Amis de La Chapelle du Lac »

Pour vous procurer la carte, scannez le code QR ou visitez le site www.lachapelledulac.com/carteprivilege



418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

f /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac





SAISON 2024 LE CLUB DE PÉTANQUE EST EN PÉRIODE DE RECRUTEMENT



Plusieurs activités sont offertes à la ville de Fossambault-sur-le-Lac. Parmi celles-ci, il y a la pétanque qui se joue de façon organisée depuis la fondation du club en 1969.

Tous les lundis soir, plusieurs membres de notre communauté se réunissent au Fossamboule (près du Pavillon Desjardins) dans le but de socialiser et de s'amuser. Ces soirées sont animées et conviviales. La formation des équipes, composées d'un capitaine et de deux joueurs réguliers, se fait par tirage au sort en début de saison. Il n'est pas nécessaire d'être expérimenté pour se joindre à nous.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant pour la saison estivale 2024. Pour information, contacter Joanne Papillon au 418 875-3939 ou au 418 571-5572.

VOUS DÉSIREZ VOIR SI CETTE ACTIVITÉ VOUS INTÉRESSE?

Venez nous rencontrer lors de la soirée PÉTANQUE-DÉCOUVERTE qui aura lieu le lundi 13 mai 2024 au Fossamboule (près du Pavillon Desjardins). Venez vous amuser.

Jumelés à des joueurs réguliers, vous apprendrez les techniques et les règles de ce jeu.

L'inscription (gratuite) se fera sur place, entre 18h45 et 19h15.

Lors de cette soirée, il sera possible de vous inscrire pour la saison estivale, en tant que joueur régulier ou réserviste, tenant compte des places à combler.

Toutefois, si vous ne pouvez pas vous engager pour tout l'été, vous avez la possibilité de vous inscrire comme joueur substitut pour remplacer occasionnellement ceux qui doivent d'absenter certains lundis.

Au plaisir de vous voir au Fossamboule !

Joanne Papillon, Club de pétanque Le Fossamboule

OUVRE TON SERVICE DE GARDE

Le bureau coordonnateur (BC) du CPE Joli-Cœur est à la recherche de personnes intéressées à faire l'ouverture d'un service de garde éducatif en milieu familial. Actuellement, la demande est grande, les parents sont activement à la recherche de milieu de garde éducatif pour leurs tout-petits. Ça t'intéresse? C'est simple, communique avec le BC pour obtenir toute l'information et l'accompagnement nécessaire pour réaliser ce projet.

CHANGE D'EMPLOI

Ouvre ton service de garde éducatif en milieu familial !

Conciliation travail famille

Revenu stable

Soutien gratuit



CPE Joli-Cœur
Collaborer • Apprendre • Grandir

cpejolicoeur.ca 418 875-0275 poste 1

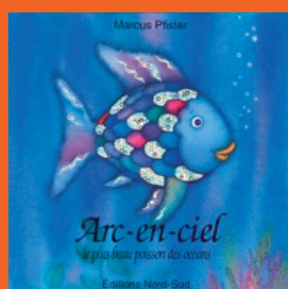




« » **BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**
418 875-2758 poste 703

HEURE DU CONTE EN PYJAMA

**ARC-EN-CIEL, LE PLUS
BEAU POISSON DES OCÉANS**



Arc-en-ciel est le plus beau poisson des océans, mais il est aussi le plus fier, et très vite les autres poissons ne jouent plus avec lui...

Voici la première aventure d'Arc-en-ciel pour apprendre que le vrai bonheur est dans le partage.

Quand : le 15 avril 2024 à 18 h 30

Où : Bibliothèque Anne-Hébert
215, rue Désiré-Juneau
Sainte-Catherine-de-la-
Jacques-Cartier

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
418 875-2758 POSTE 703

Seuls ceux qui ont réservés
avant le 13 avril 2024 pourront assister

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 13 h à 16 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h 30

EXPOSITION

19 MARS AU
4 MAI 2024

SUZANNE BELLEAU, ARTISTE PEINTRE

«Avec pas de beurre »

Il y a de la viande sans viande,
et du pain avec pas de beurre.

J'ai un c.v... pas de c.v.

Je suis assez convaincue que l'on peut tous :

chanter, peindre, jouer, écrire,
gratter des cordes et plus encore.

Il faut juste... commencer.



LIVRES NUMÉRIQUES

Saviez-vous que tous les résidents du Québec peuvent être abonnés à distance et avoir accès aux prêts de livres numériques gratuitement?

Vous trouverez à cette adresse toutes les informations nécessaires pour vous abonner et pour emprunter votre premier livre numérique.

www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/livres-numeriques



DRAGAGE D'UN LAC - IMPACTS SUR SON ÉCOSYSTÈME

Pourquoi effectuer le dragage d'un cours d'eau?

On appelle dragage l'opération qui consiste à extraire les matériaux situés sur le fond d'un plan d'eau. L'objectif peut être de réaliser des travaux de génie portuaire (creusement de bassins ou de chenaux), d'entretenir les chenaux fluviaux ou maritimes empruntés par les navires lorsqu'ils ont été comblés par les sédiments, d'effectuer des opérations de remblaiement pour reconstituer les plages ou gagner des terres sur la mer ou d'extraire des granulats marins pour répondre aux besoins du secteur de la construction. Une opération de dragage n'est rarement nécessaire dans les petits plans d'eau. Les travaux de dragage sont réalisés par des navires et engins spécialisés dont les caractéristiques dépendent de la nature des travaux.

Quels sont les impacts du dragage sur l'écosystème d'un cours d'eau?

Selon des spécialistes en environnement*, les opérations de dragage d'un lac ont plusieurs effets néfastes sur son environnement.

Des études de Pêches et Océans Canada** indiquent que la remise en suspension et l'entraînement des sédiments par le dragage ont des impacts importants sur la faune et la flore du secteur affecté. Parmi ces impacts: la modification des concentrations des sédiments et des contaminants. Ces contaminants emprisonnés depuis des années à l'intérieur de ces couches de sédiments sont alors libérés affectant l'écosystème du lac de façon non négligeable. Les effets peuvent aller de la mortalité des organismes à la perturbation de toute la structure de l'écosystème. Ces impacts vont bien au-delà de la zone draguée. Selon les courants, ces sédiments et ces contaminants sont emportés et affectent une superficie bien plus grande que celle des travaux. L'opération de dragage modifie aussi de façon importante le fond du lac. Peu importe la méthode utilisée pour draguer, non seulement le sable est retiré du fond mais aussi la flore qui s'y trouve. L'habitat des poissons et de tous les autres organismes qui y vivent se trouve perturbé temporairement et modifié pour plusieurs années.

Toujours selon les spécialistes*, d'un point de vue environnemental, le dragage dans un lac à des fins uniquement récréatives n'est pas acceptable. L'écosystème d'un lac est fragile et toute perturbation peut avoir des impacts importants et parfois irréversibles. Le dragage n'est certainement pas une solution à envisager. La problématique doit plutôt être réglée à la source. Le dragage d'un cours d'eau n'est pas entrepris à la légère. Une autorisation ministérielle est nécessaire avant le début des travaux et des frais de compensation pour l'atteinte au milieu hydrique sont à prévoir. Il devient donc primordial de bien contrôler au départ le lessivage ou le ruissellement des rives. Si cette étape n'est pas effectuée en amont, le dragage deviendra inutile car il faudra répéter cette opération sur une base régulière.



Comité de l'environnement, APPELSJ :
Louis Gagnon, Lynda Hayes, Jocelyn Martel, Elaine
Normandeau, Sylvie Pinault

PRÉVENTION

Freiner le ruissellement en évitant le pavage près du bord de l'eau et en maintenant une bande de végétation large pour capter les sédiments qui descendent.

Le CA d'APPELSJ :

Louis Bergeron, André Boulanger, François Dutil, Louis Gagnon, Lynda Hayes, Vanessa Landry-Clavierie, Jocelyn Martel, Sylvie Pinault, Marc Voyer.

Références : *RAPPEL janvier 2024, ** Pêches et Océans Canada mars 2010 -

<https://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/pathways-sequences/dredging-dragage-fra.html>

Revalorisation du Club Plage Lac Saint-Joseph :

L'ACCEPTATION SOCIALE enjeux et engagements durables

Le 24 février dernier, une deuxième présentation grand public du projet de revalorisation du Club Plage Lac Saint-Joseph a eu lieu. Qu'en pensent les citoyens autour du lac et des environs? Retour sur les points saillants.

Tout d'abord, rappelons que le terrain de camping actuel n'a pas connu de rénovations majeures depuis des décennies; plusieurs installations sont désuètes, voire en fin de vie. La revalorisation des lieux est aujourd'hui non seulement nécessaire, mais inévitable. Plusieurs propositions ont été considérées, chacune avec leurs avantages et inconvénients, et c'est le projet actuel qui présente la meilleure option de développement — tant sur les plans social, environnemental et économique.

Une initiative locale, pour les locaux

Dans ce contexte, plusieurs préfèrent que cette modernisation soit prise en charge par des propriétaires locaux. Le Club Plage Lac Saint-Joseph a toujours cherché à être un voisin responsable qui souhaite la meilleure des cohabitations et qui comprend et respecte les enjeux de la communauté, à commencer par la préservation du lac. Ses administrateurs veulent avoir un impact positif et durable, et ce, pour des générations.

La nouvelle mouture du projet a su concilier la majorité des préoccupations des citoyens. La proposition de 226 unités maximales pour remplacer les 225 terrains récréotouristiques permettrait à la ville de miser sur un développement responsable. Par exemple, la superficie habitable du site y serait optimisée pour offrir 60 % d'espace vert (contre 40 % selon la réglementation municipale).

Un développement responsable

En faveur de la construction d'habitations permanentes, une série de bénéfices durables pèsent dans la balance : baisse de l'afflux massif de visiteurs passagers en saison estivale, conservation de l'accès à la plage pour les citoyens, nouvelles sources de revenus municipaux, création de richesse collective, interdiction de location à court terme (type Airbnb), contribution à l'économie locale tout au long de l'année...

Cela est sans compter les actions de préservation des écosystèmes et de la santé du lac, comme la conservation des espaces verts et sauvages, la protection des berges, la prévention assidue des espèces exotiques envahissantes et l'installation d'une station permanente de décontamination des embarcations.

La fin d'une ère

En parallèle, plusieurs participants ont soulevé le manque de civisme de certains campeurs, en particulier sur le lac, lors de festivités ou après le couvre-feu. Un tragique accident a d'ailleurs eu lieu près du camping il y a quelques années.

De plus, peu de bateaux et planches à pagaie sont correctement décontaminés par les campeurs, augmentant le danger d'introduire des espèces aquatiques envahissantes. Le bois apporté pour les feux de camp contribue également à ce problème d'espèces envahissantes. Et, avec une capacité de 225 feux par soir, la pollution de l'air causée par ces derniers est un autre enjeu à considérer (voir l'article de La Presse publié le 27 novembre 2022 par Frédérik-Xavier Duhamel).

À contrario, le projet de copropriété permettrait de créer un nouveau pouvoir décisionnel collectif. Pour assurer la pérennité des choix durables faits aujourd'hui, le futur syndicat de propriété (composé de citoyens et représentant des centaines d'individus) pourra jouer un rôle de chien de garde contre certaines dérives possibles. À noter que certaines de leurs décisions nécessitent 75 % (voire 90 %) des voix pour être adoptées.

À l'écoute pour mieux s'ajuster

En guise de conclusion, l'assemblée publique a permis aux citoyennes et citoyens de partager leurs préoccupations, de mettre les pendules à l'heure quant à certaines rumeurs et de communiquer les prochaines étapes du projet en toute transparence. Malgré la crainte normale et humaine du changement, une grande partie des personnes présentes ont mentionné avoir mieux compris les tenants et aboutissants du projet.



NOTE DE L'ÉDITEUR :

Les propos cités dans ce texte ne représentent pas nécessairement la vision de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.
Nous préférons vous en aviser.

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Lancement de l'Association Vision Lac Saint-Joseph

Fossambault-sur-le-Lac, 21 mars 2024 — Une nouvelle force citoyenne émerge dans la région du Lac St-Joseph. L'Association à but non-lucratif, Vision Lac Saint-Joseph (**Vision LSJ**), a été officiellement lancée, portant la voix collective des résidents de Fossambault-sur-le-lac, de la Ville de Lac St-Joseph et de la Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier. Notre mission première? La préservation de l'environnement naturel unique et la conservation du caractère champêtre qui fait la fierté et le bonheur de notre communauté.

Cette association prend forme en raison principalement des nombreux projets de développement entourant le lac annoncé par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac tout dernièrement dans son journal local et la pression constante exercée par l'augmentation du nombre de constructions, de résidents, d'embarcations sur le lac et de véhicules sur les routes dans les trois municipalités riveraines.

Dans une ère où le développement immobilier menace l'équilibre délicat de notre écosystème local, **Vision LSJ** se positionne comme un gardien vigilant de la qualité de vie de notre région, ayant comme pierre d'assise le lac Saint-Joseph. Notre objectif est de rassembler et de représenter tous les citoyens partageant la conviction que la protection de notre patrimoine naturel et le maintien de notre cadre de vie sont primordiaux.

Une mission claire pour un avenir durable

Ses actions et ses interventions notamment auprès des différents paliers gouvernementaux et organismes concernés s'inscrivent dans une démarche qui milite pour un développement limité et éco-responsable. Le travail de **Vision LSJ** sera complémentaire à celui de l'Association pour la protection de l'environnement de lac Saint-Joseph (**APPELSJ**).

Un appel à l'action pour les citoyens

Vision LSJ n'est pas seulement une voix, c'est un mouvement. Pour renforcer notre action et notre impact, nous encourageons tous les résidents qui se sentent concernés par l'avenir de notre région à nous rejoindre. Visitez notre site web www.visionlsj.org dès aujourd'hui pour vous inscrire et devenir gratuitement membre de l'association. Ensemble, nous pouvons faire une différence significative et veiller à ce que les générations futures puissent également jouir de la beauté et de la tranquillité de la région du Lac St-Joseph.

Rejoignez-nous dans notre lutte pour la préservation de notre joyau naturel. Pour plus d'informations sur notre mission, nos actions et comment vous impliquer, visitez www.visionlsj.org.

Pour toute demande de renseignements ou d'entrevues, veuillez contacter :

- Bruno Poirier, Co-Président du conseil (bpoirier@nordiccarrier.com; 418.995.2918)
- Martin B. Leclerc, Co-Président du conseil (martinbleclerc@gmail.com; 514.914.0002)



MATIÈRES RECYCLABLES ACCEPTÉES

**Bien vider les contenants.
Rincer légèrement.**



**Séparer les matières
différentes.**



**Ne pas utiliser
de sac opaque.**



PAPIER

- Articles en papier **peu souillés**
- Papier déchiqueté et retailles
(dans un sac noué transparent)



CARTON

- Articles en carton **peu souillés**
- Contenants multicouches



CONTENANTS EN PLASTIQUE

- Bouteilles et contenants identifiés 1 2 3 4 5 6 7
- Sacs 2 4 5 et pellicule extensible (*Saran Wrap*) **propres**
(regroupés dans un sac noué translucide)



CONTENANTS EN VERRE

- Bouteilles et pots (couvercle séparé)



CONTENANTS EN MÉTAL

- Contenants, canettes et papier d'aluminium (en boule)
- Boîtes de conserve (couvercle inséré à l'intérieur)
- Pots de peinture **vides** et **secs** (couvercle séparé)



RRGMRP

1-866-760-2714

www.laregieverte.ca



cado 
Club de l'Âge d'Or
Ste Catherine Inc.

VIEILLIR EST UN CADEAU !

Le Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine continue ses activités à la Maison des Aînés.

Voici l'horaire :

- ★ Billard : lundi et vendredi à 19 h, mardi à 13 h et straight-pool mercredi à 19 h
- ★ Pétanque intérieure : lundi et vendredi à 13 h
- ★ Whist militaire : mardi à 13 h ★ Jeux de table : jeudi à 13 h.
- ★ Bingo : jeudi 25 avril à 13 h

Une collation et un café vous sera servi à la pause lors des activités à la Maison des Aînés.

Merci à tous les bénévoles qui participent à l'organisation des activités à la Maison des Aînés. Votre aide est très précieuse.

Votre Conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine compte sur votre participation à toutes les activités qui vous sont proposées. Vos suggestions sont toujours les bienvenues.

Vous souhaitez adhérer au Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine : téléphonez à la FADOQ au numéro 418 650-5050. Nous serons très heureux de vous accueillir parmi nous.



*Bâtir l'excellence,
avec expérience!*

**CONSTRUCTION
JEAN GRONDIN INC.**
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

CONSTRUCTION | RÉNOVATION | AGRANDISSEMENT

JEANGRONDIN.COM | 418 875-5297

STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RBQ 5711-1155-01



ESPACES VERTS
RENÉ DROLET
Spécialiste du pavé uni

Excavation

SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER (QUÉBEC) 
418-933-2619 

TECHNO ROUTE
INFORM@TIQUE
Réseau
Mise à jour
Consultation



Service à domicile sur tous systèmes informatiques
résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

BMR
Novago Coopérative

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
418 875-2734




**20 ANS DE
RÉ/SULTATS
DANS LA RÉGION**

**FRÉDÉRICK MASSON
et son équipe**
COURTIERS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAL
LIGNE DIRECT : 418 875-5551 

FrederickMasson.com
RE/MAX Accès
418 948-1519

     BGRS 

ÉVALUATION
DE VALEUR
MARCHANDE
GRATUITE




 **Jean fait tout**
HOMME À TOUT FAIRE.

418.998.8993

NOS SERVICES

- ENTRETIEN PAYSAGER
- TONTE DE PELOUSE
- CONSTRUCTION ESPACE EXTÉRIEUR
- NETTOYAGE PATIO/ARTICLES ÉTÉ
- TEINTURE PATIO
- Et bien plus!

RBQ - 5795-5692-01

**JOUR
DE LA TERRE**
22 AVRIL



VOTRE MRC VOUS INFORME

CULTURE

SORTIR DU LOT... ET DE L'OMBRE

Du **15 avril au 31 mai**, les acteurs culturels et les travailleurs autonomes de la région sont invités à profiter de la programmation des plus intéressantes et pertinentes du nouvel événement, les Rendez-vous de La Jacques-Cartier.

Ces formations, webinaires et activités de réseautage permettront aux participants de se perfectionner et d'approfondir leurs connaissances notamment en recherche de financement et en communication/marketing.

15 avril	Comment mieux vivre de son art en 2024
25 avril	Rédiger et présenter son dossier d'artiste ou de projet artistique
1 mai	Comment intégrer le storytelling à vos actions de communication sur le web
2 mai	Identité créative et stratégie de positionnement - Se démarquer dans un marché de singularités
7 mai	Gérer stratégiquement les réseaux sociaux et le marketing numérique

Toutes les activités sont **gratuites**. Inscription requise.

Pour consulter la programmation complète et s'inscrire, visitez le www.mrcjacques-cartier.com/rendez-vous-de-la-jacques-cartier.

TRANSPORT

LE 22 AVRIL, C'EST GRATUIT

Le lundi 22 avril, à l'occasion du Jour de la Terre, ce sera gratuit d'embarquer à bord du TCJC.

Rappelons que le TCJC, le service de transport collectif de la région de La Jacques-Cartier dessert sept des neuf municipalités de la MRC, dont Fossambault-sur-le-Lac. Les usagers peuvent profiter de quatre départs par jour, dont deux allers-retours pour se rendre directement dans les secteurs de la colline Parlementaire et de Sainte-Foy.

Embarquer dans le bus gratuitement peut assurément être un incitatif à essayer le transport collectif pour ses déplacements au bureau ou à l'école.

Consultez le www.tcjacquescartier.com pour connaître l'horaire.



Suivez-nous!

Pour ne rien manquer



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UNE AIDE FINANCIÈRE DE 128 000 \$ À SM SUSPENSION



La MRC de La Jacques-Cartier est heureuse d'annoncer une aide financière de 128 000 \$ pour soutenir les investissements de SM Suspension qui leur permettront d'améliorer leur productivité et l'automatisation de leurs processus et, d'ainsi, accroître leurs avantages concurrentiels par rapport à la compétition. Ce montant provient du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).

Selon le président de la SDE de La Jacques-Cartier et maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, M. Pierre Dolbec, cet investissement, qui s'ajoute à l'aide financière de 200 000 \$ reçue en 2019 leur permettra de poursuivre leur croissance. « Nous sommes heureux de soutenir cette entreprise qui met tout en oeuvre pour demeurer à la fine pointe de la technologie », a-t-il conclu.

Le préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et maire de Stoneham-et-Tewkesbury, M. Sébastien Couture, s'est quant à lui dit heureux de soutenir cette entreprise industrielle et manufacturière qui démontre tout le dynamisme des entrepreneurs de la MRC.

Pour tous les détails, visitez le www.mrcjacques-cartier.com.

Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133 | Télécopieur : 418 875-3544

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

ADMINISTRATION

Jacques Arseneault, Direction générale, trésorerie et greffe
Poste 234 • jarseneault@fossambault.com

Alexandre Bélanger, Réception et information
Poste 230 • info@fossambault.com

Jacinthe Bergeron, Secrétariat, travaux publics
Poste 236 • travauxpublics@fossambault.com

Peggy Bilodeau, Trésorerie
Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Dominique Breton, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 247 • dbreton@fossambault.com

Linda Déchène, Secrétariat, direction générale et greffe
Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, Évaluation, taxation et perception
Poste 232 • taxation@fossambault.com

Anabelle Grosjean, Urbanisme et environnement
Poste 243 • agrosjean@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, Urbanisme et environnement
Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

Patrick Langevin, Travaux publics
Poste 236 • plangevin@fossambault.com

Stéphanie Langlois, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Jérôme Mortier, Urbanisme et environnement
Poste 405 • jmortier@fossambault.com

Nancy Provencher, Secrétariat, urbanisme
Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC



3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon

URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, député fédéral : 418 870-1571
ÉRIC CAIRE, député provincial : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph
- APPELSJ

418 905-0664

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac
(Martin Rochette)

418 875-3133

Corporation nautique de Fossambault
- CNF (Geneviève Biron)

info@lacnf.org

Club nautique du Lac St-Joseph
- CNLSJ (Yanick Lehoux)

418 717-8188

Club de pétanque (Joanne Papillon)

418 571-5572

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli)

418 694-9634

Comité des loisirs du DRAP

418 875-3144

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté
et services à domicile

418 842-9791

Cercle des Fermières
(Hélène Laplante)

418 875-4521

Chevaliers de Colomb
(Bertrand Lesmerises)

418 571-0213

Club de l'Âge d'Or
(Jean-Guy Hélie)

418 875-2005

Club de motoneige
(Pierre Petitclerc)

418 875-2650

Société de la piste
Jacques-Cartier/Portneuf

418 337-7525

Comité d'orientation et de dépannage
(Pierre Plamondon)

418 441-8840

Popote et Multi-Services
(Marlène Gagnon)

418 845-3081

Catshalac (Robert Danis)

581 748-2636

Club Huski (Lise Rivard)

418 875-2324

Maison de la Famille Saint-Ambroise

418 847-1990

CBJC

418 875-1120

Corp. artistes et artisans de la J-C

418 875-3482

Transport collectif de La Jacques-Cartier

418 844-2160

Société d'horticulture et d'écologie
de la Jacques-Cartier

418 875-2343

Comptoir des aubaines
(Philippe Bertrand)

418 875-3038

À vos côtés



INVITATION

Assemblée générale annuelle

FORMULE
HYBRIDE

Prenez connaissance des **résultats** et des **réalisations** de votre caisse.



Mercredi 10 avril 2024



19 h 30



En personne

**Centre multifonctionnel Rolland-Dion
160-2, place de l'Église, St-Raymond**

ou



En ligne au

**[desjardins.com/
caisse-saint-raymond-sainte-catherine](https://desjardins.com/caisse-saint-raymond-sainte-catherine)**



**Votez en ligne
jusqu'au 14 avril 2024**

Votez* sur le partage des excédents annuels (ristournes) et l'élection des membres du conseil d'administration, si applicable, **dès la fin de la diffusion de la rencontre**, en visitant :

- le site Web de la Caisse ;
- desjardins.com ;
- AccèsD.

Si vous ne pouvez pas voter en ligne, une **borne de votation** sera mise à votre disposition à la Caisse.

C'est un rendez-vous !

* Certaines conditions s'appliquent.



Desjardins

**Caisse populaire de
Saint-Raymond-Sainte-Catherine**